

L'an deux mille vingt et le vingt-sept du mois de mai, à 20 heures, s'est réuni le conseil municipal de Saint-Laurent d'Olt.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

| | | |
|---------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| <i>VIOULAC Alain</i> | <i>DODINET Elisabeth</i> | <i>LOMBARD Vincent</i> |
| <i>BALITRAND Michel</i> | <i>FAYET Nicolas</i> | <i>MEILLET Marie Noëlle</i> |
| <i>BERGONNIER Patrick</i> | <i>LAFON William</i> | <i>SCHMIT Aurélie</i> |
| <i>BIAU Jean Marie</i> | <i>LAURIOL Nathalie</i> | <i>VAYSSADE Christine</i> |
| <i>CALY Martine</i> | <i>LEMONTZIS Andréas</i> | <i>VAYSSIE Lucien</i> |

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le plus jeune de cette assemblée, Monsieur Vincent LOMBARD, est désigné comme secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, Monsieur Jean-Marie BIAU, le plus âgé des membres du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée.

Monsieur BIAU a constaté que la condition de quorum était remplie après avoir dénombré 15 conseillers présents.

Monsieur BIAU a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, au scrutin secret.

Monsieur Alain VIOULAC ayant obtenu 15 voix a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, tels qu'ils figurent ci-dessous :

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| 1 ^{ère} adjointe : | LAURIOL Nathalie |
| 2 ^{ème} adjoint : | BERGONNIER Patrick |
| 3 ^{ème} adjointe : | VAYSSADE Christine |
| 4 ^{ème} adjoint : | LAFON William |

Monsieur Alain VIOULAC, Maire, prend la parole afin de remercier et souhaiter la bienvenue à tous les conseillers.

DELIBERATIONS

- Fixation des indemnités du Maire et des adjoints : il est exposé aux membres du conseil l'indemnité à laquelle peuvent prétendre les élus pour une commune dont la population se situe entre 500 et 1 000 habitants. Il est proposé d'allouer au maire et aux adjoints une indemnité représentant 21 % de cette somme.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

- SIEDA : VIOULAC Alain et LAFON William sont désignés pour représenter la commune ;

- SIAEP : Sont nommés Titulaires : VIOULAC Alain et LOMBARD Vincent

Suppléants : LAFON William et FAYET Nicolas

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Coussergues à ce syndicat telle que présentée par le SIAEP.

- PARC DES GRANDS CAUSSES : DODINET Elisabeth et LOMBARD Vincent sont désignés pour représenter la commune ;

- SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU : LOMBARD Vincent est désigné délégué ;

- COMMUNAUTE DE COMMUNES : délégués : VIOULAC Alain et LAURIOL Nathalie ;

- INITIATIVE AVEYRON : délégué : BALITRAND Michel ;

- SMICA : déléguée SCHMIT Aurélie ;

- CDSP (réseau de chaleur) : Président : VIOULAC Alain

Membres titulaires : LAURIOL Nathalie – BERGONNIER Patrick – VAYSSADE Christine

Membres suppléants : LAFON William – SCHMIT Aurélie – BALITRAND Michel

Délégations au Maire :

Pour le bon fonctionnement de la commune, Monsieur le Maire demande aux conseillers de lui attribuer les délégations suivantes :

- Réalisation des emprunts et lignes de trésorerie, sur la base d'un montant maximum de 200 000 euros, destinés à financer les investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ; *accepté à l'unanimité.*
- Préparation, passation, exécution et règlement de marchés publics ainsi que toutes décisions concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ; *accepté à l'unanimité.*
- Passation de contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre ; *accepté à l'unanimité.*
- Création de régies comptables ; *accepté à l'unanimité.*
- Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières ; *accepté à l'unanimité.*
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ; *accepté à l'unanimité.*
- L'exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; *accepté à l'unanimité.*
- L'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les actions intentées contre elle ; *accepté à l'unanimité.*
- Autorisation de recruter des agents contractuels afin de pallier aux absences des fonctionnaires de la collectivité ; *accepté à l'unanimité.*
- Monsieur le Maire expose aux conseillers le déroulement pour la commune de la période de crise, et souligne le fonctionnement des services restés en activité, notamment le secrétariat et les services techniques, qui ont assuré leur mission tout au long de la période de confinement.

Une prime exceptionnelle existe pour les agents de la Fonction Publique d'Etat qui sont restés mobilisés. Cette prime appelée Prime exceptionnelle Covid 19, peut varier entre 0 et 1 000 euros.

Il est proposé aux élus l'attribution d'une prime de 150 euros aux quatre personnels concernés. *Accepté à l'unanimité.*

INFORMATIONS DIVERSES

Le lot N° 3 au lotissement « les Prés de Blanquefort » a été vendu à Monsieur et Madame MULLER. Le permis de construire a été accordée et les travaux vont débiter très prochainement.

Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 10 juin 2020 à 20 heures 30.

